



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sélection génétique

Question écrite n° 68729

### Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la baisse des moyens alloués à la filière porcine. Depuis la loi d'orientation agricole de 1966, l'État a toujours encadré les dispositifs d'amélioration génétique et financé des missions d'intérêt général. Mais, depuis une dizaine d'années, cet engagement financier a diminué, provoquant des restructurations que les professionnels du porc ont parfaitement intégré afin de préserver une grande efficacité. Mais de nouvelles imputations budgétaires, de l'ordre de 30 %, sont annoncées provoquant une grande inquiétude dans la filière. Il lui demande en conséquence si ces craintes sont effectivement fondées et si l'État mesure les conséquences négatives notamment en terme d'emplois.

### Texte de la réponse

Du fait de la mise en réserve partielle des crédits sélection animale au cours de l'exercice budgétaire 2005, les subventions accordées aux structures impliquées dans la génétique porcine sont en baisse de 19 %. Cette diminution, conjoncturelle, ne remet toutefois pas en cause la pérennité des actions menées et des structures qui les conduisent. En effet le dispositif national de sélection de cette espèce est déjà restructuré et très concentré autour de l'institut technique du porc, de l'agence de sélection porcine et des stations collectives d'évaluation des reproducteurs : il est complet et performant. La réforme initiée dans le projet de loi d'orientation agricole, devra permettre de trouver les termes d'un nouvel engagement sur le financement partagé et stable du dispositif de sélection animale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Max Roustan](#)

**Circonscription :** Gard (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68729

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2005, page 6347

**Réponse publiée le :** 13 septembre 2005, page 8531